

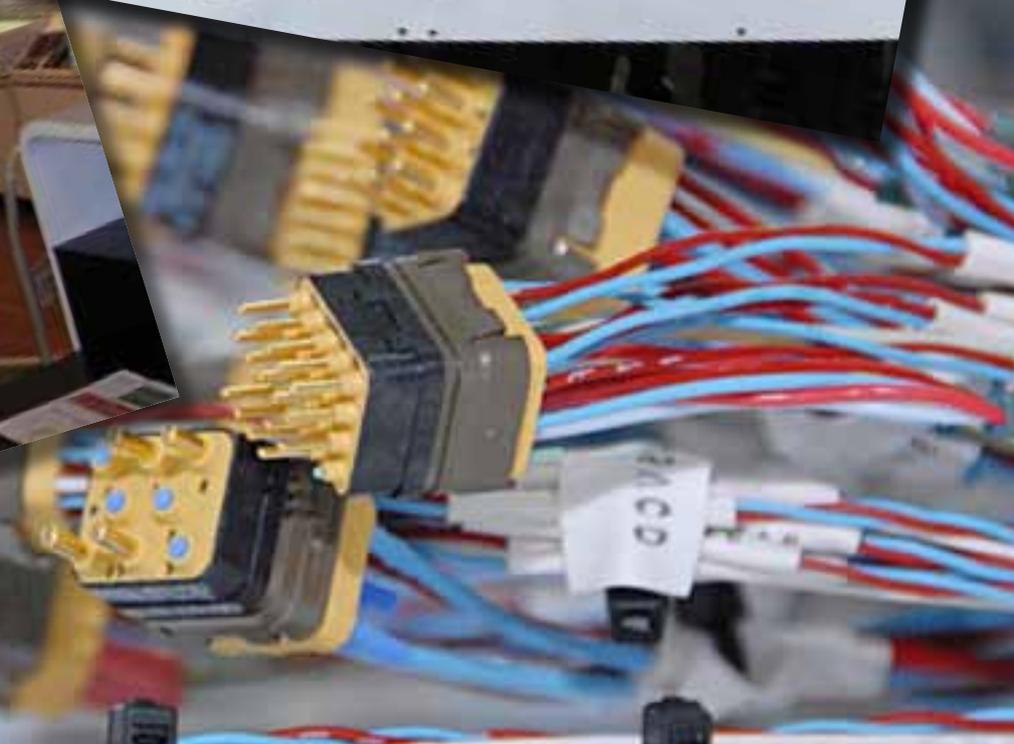


# Le dossier



Mars 2013

## LES TÉLÉCOMS une filière au coeur de l'industrie et de la société



# Avant-propos

**Industrie, réseaux, services et contenu : la filière des télécoms représente un enjeu essentiel pour le développement de notre pays, pour le progrès social, culturel et pour le plein emploi.**

La filière numérique prend aujourd'hui une place croissante dans la vie quotidienne des citoyens.

Imaginons une immense panne de réseau : plus d'Internet, plus de téléphone que se passe-t-il ? Plus de possibilité de payer par carte bleue, la carte Vitale ne fonctionne plus chez le médecin et dans les pharmacies, les mobiles, tablettes, etc. ne fonctionnent plus non plus, plus d'e-mails, fini Google, Tweeter, Facebook et compagnie...

Aujourd'hui, le cuivre (plus de 40 ans d'âge) ne suffit plus à absorber l'explosion du trafic Internet, née des nouveaux usages en perpétuelle expansion (vidéo, télé, e-éducation, e-santé, *cloud computing*, télépaiement...). Le très haut débit, fibre optique et 4 G, doit prendre le relais dans les plus brefs délais.

La France a besoin d'une filière française des télécoms forte (réseaux, services, contenus, industrie...). Les pouvoirs publics doivent mettre en place une réglementation et des normes favorisant le développement d'une activité productive et des emplois dans tous nos territoires.

Le patronat des fabricants de la fibre optique chiffre à plus de 40 000 le nombre d'emplois à créer. De plus, des dizaines de milliers de salariés peuvent être embauchés chez les équipementiers, dans l'infrastructure des réseaux, chez les fabricants de semi-conducteurs, chez les opérateurs des télécoms, les *start-ups* de contenu... dans le cadre de ce plan de montée en débit.

Le développement de ces entreprises passe par une vision stratégique et industrielle de long terme, en rupture avec les critères exclusifs de rentabilité financière et de dépendance envers les marchés financiers.

Il faut donner la priorité à l'investissement et à la recherche et développement, pour des produits socialement utiles, plutôt qu'à la redistribution des dividendes.

Il faut sortir du dogme de la concurrence, destructrice d'emplois dans l'ensemble du secteur.

**La communication doit cesser d'être considérée comme une marchandise**

Pour la CGT, le droit à la communication est un droit fondamental pour l'ensemble des citoyens, au même titre que l'eau, l'énergie, le logement, la santé, l'éducation ou les transports.

Il est un facteur important d'échange de connaissances et de démocratie. La satisfaction des besoins en la matière est donc primordiale.

L'exercice effectif du droit à la communication s'appuie sur la mise en œuvre des principes communs à tous les services publics : satisfaction de l'intérêt général, solidarité, égalité, accessibilité à tous les usagers, péréquation tarifaire, complémentarité des activités, continuité, adaptabilité.

Les mobilisations massives et unitaires des salariés de toute la filière sont nécessaires et urgentes pour cela.

## Contacts

### FTM-CGT

Fédération des Travailleurs de la Métallurgie  
Activités Télécoms  
01.55.82.86.53  
revendicatif@ftm-cgt.fr

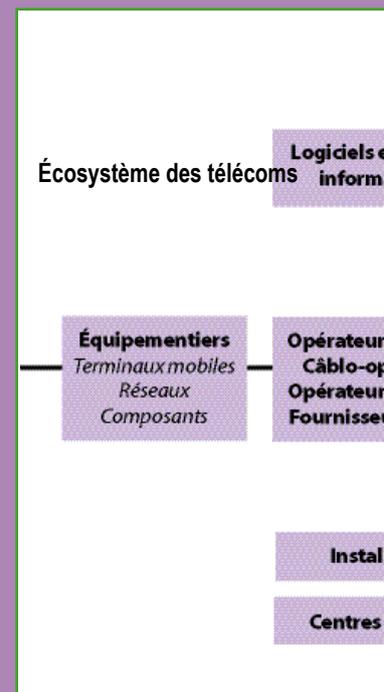
### CGT-FAPT

Fédération nationale des salariés du secteur  
des activités postales et de télécommunications  
01.48.18.54.00  
fede@cgt-fapt.fr

Avec la contribution du cabinet Syndex  
01.44.79.13.00  
e.reich@syndex.fr

## Définition des termes de l'information et des télécoms

Le développement des technologies de l'information et des télécoms dans le monde est en pleine expansion. Ces dernières années ont vu émerger de nouveaux acteurs aux contours difficiles à cerner, dans un contexte de concurrence mondiale et de commerce électronique.



## Glossaire

**ARCEP** : Autorité de régulation des activités économiques

**EBITDA** : Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization

**FAI** : Fournisseurs d'accès à Internet

**FD-SOI** : Fully-Depleted Silicon-on-Insulator, à Grenoble, et qui permet de fabriquer des puces à haute performance

**OTT** : « Over the top », terme désignant les services en ligne qui ne sont pas assurés par les opérateurs de télécommunications.  
Ex. : Google et Apple.

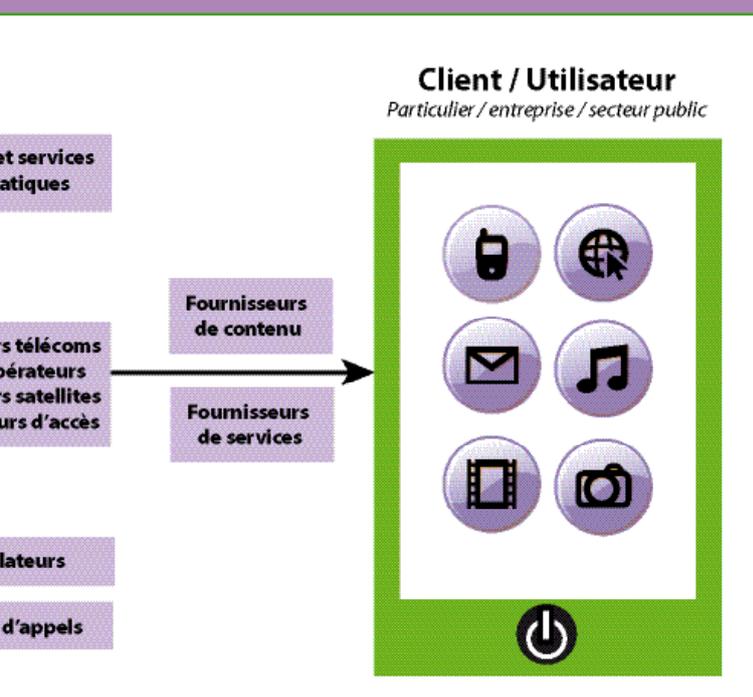
**Péréquation tarifaire** : Dans un marché concurrentiel, un produit donné (exemples : services de téléphonie fixe) est assuré par les produits à haut coût (exemples : services de téléphonie mobile).

## Sommaire

Avant-propos p.2 • Définition des TIC p. 2-3 • Les télécoms, une filière stratégique p.4  
• La filière en grandes dates p.8 • Formation : un droit pour les salariés, une nécessité pour les entreprises p.9 • Agir pour un autre rôle de la puissance publique et de la régulation des télécoms p.10 • Des obligations de service public pour tous les opérateurs p. 12 •  
10 propositions de la CGT p.14

## Technologies de de la communication

Technologies de l'information et de la communication (TIC) est apparu comme l'événement majeur de l'activité économique ces dernières années, avec l'émergence puis l'explosion de l'Internet et des télécommunications mobiles. Ce secteur d'activité, vaste et diversifié, comprend à la fois des activités industrielles, des activités de services informatiques, de télécommunications et



L'OCDE offre une définition de référence : les TIC regroupent les secteurs d'activité économique qui concourent à la visualisation, au traitement, au stockage et à la transmission de l'information par des moyens électroniques. La définition issue des États généraux de l'industrie (2009-2010) évoque les « services et technologies de l'information et de la communication », secteur formant un écosystème regroupant :

- les télécommunications (infrastructures et services de communications) ;
- les logiciels et services informatiques ;
- l'électronique.

Ces trois domaines font interagir différents acteurs : équipementiers, opérateurs de communications (réseaux, services téléphoniques, Internet, etc.), fournisseurs de contenus, applications et services qui utilisent les réseaux sans contribuer à leur financement (acteurs dits « OTT »).

ion des communications électroniques et des postes

Interest, Taxes, Depreciation and Amortization, acronyme anglo-saxon désignant les revenus avant intérêts, impôts, taxes et provisions. C'est l'équivalent en comptabilité anglo-saxonne de l'excédent brut d'exploitation.

Internet. Ex. : Orange, Free, Club Internet, etc.

icon on Insulator, technologie silicium sur isolant mise au point par les chercheurs de la société STMicroelectronics permet d'économiser 40% de la consommation d'énergie par rapport aux technologies traditionnelles.

qui désigne les acteurs de l'Internet concurrençant les opérateurs ou les équipementiers sur des champs précis.

ns le cadre d'un service public, c'est la garantie d'un tarif uniforme en tous points du territoire pour une activité ou de la tarification à la minute des communications ou encore du timbre). Le financement de cette péréquation est une valeur ajoutée, qui compensent ceux à faible valeur ajoutée.

# Les télécoms une filière stratégique

## Les télécoms : une filière clef qui contribue au dynamisme de l'ensemble des secteurs d'activité

Au niveau mondial, la filière numérique représentait, acteurs de l'Internet compris, plus de 3 300 milliards de dollars en 2011 (étude Arthur D. Little).

Le chiffre d'affaires de cette filière a progressé ces dernières années, mais tous les acteurs n'en ont pas autant bénéficié (document 1). La croissance a été beaucoup plus forte pour les acteurs de l'Internet que pour les opérateurs et, surtout, pour les équipementiers télécoms.

La filière télécoms, équipementiers et opérateurs, représentait, selon cette même étude, 1 584 milliards de dollars en 2011, majoritairement des ventes des opérateurs (89 %, contre 11 % pour les équipementiers). En réalité, il faut y ajouter également une partie du revenu des OTT (« over the top », ex. : Google, des fabricants ou concepteurs de terminaux mobiles classés parmi les équipementiers grand public).

## Un problème de partage de la valeur ajoutée entre les acteurs de la filière

Malgré leurs discours misérabilistes liés à l'arrivée de Free, les opérateurs (FT Orange, SFR et Bouygues Telecom) dégagent des profits et des flux de trésorerie très substantiels, que nombre d'entreprises peuvent leur envier.

Les opérateurs captent l'essentiel des profits dans la chaîne de valeur, au détriment des fournisseurs de matériel et de solutions.

Au cours de ces dernières années, FT a, par exemple, dégagé un EBITDA de 31 à 33 %, Bouygues de 24 % à 25 % et SFR de 31 % (à titre de comparaison, Renault réalise 8 à 9 % d'EBITDA). Free, de son côté, est également une entreprise dont les profits sont très confortables : 39 % d'EBITDA.

Autre signe, les trois opérateurs français ont remonté à leurs actionnaires plus de 5 milliards d'euros par an, ces dernières années. Les opérateurs sont structurellement confrontés à une saturation de leurs marchés dans les pays développés et sont à la recherche de

nouvelles sources de revenus face à la concurrence des acteurs issus du monde Internet (Google, Skype, Netflix...), voire d'Apple.

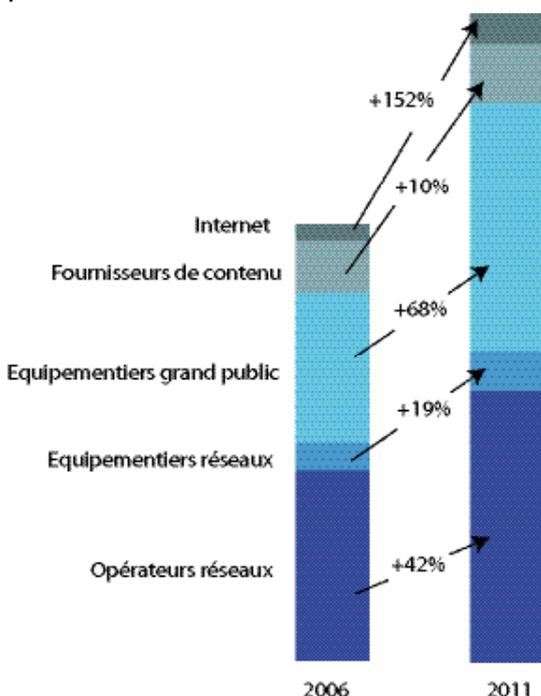
Comme l'illustre le document 2, la forte rentabilité des services télécoms comparativement à celle des autres acteurs, notamment des équipementiers télécoms, s'observe également au niveau mondial. Le secteur des services télécoms était l'un des plus lucratifs de l'économie. Les OTT captent eux aussi une partie non négligeable de la valeur.

## Des équipementiers télécoms en difficulté

La concurrence entre les équipementiers est de plus en plus sévère, avec la montée en puissance des deux entreprises chinoises Huawei et ZTE. La pression exercée sur les prix par les opérateurs rend l'équation économique difficile pour les équipementiers, ce qui est particulièrement visible en 2012.

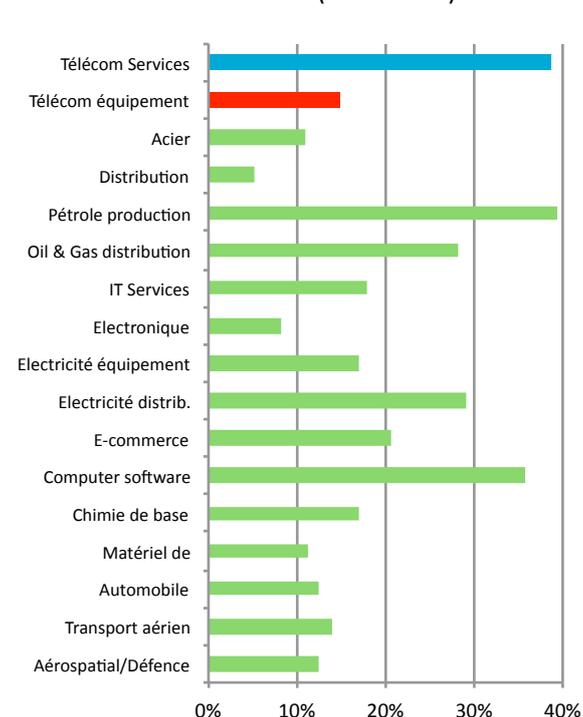
Reflet de la désindustrialisation accélérée de la France, l'industrie des télécoms est à la peine, particulièrement

Document 1 - Répartition du chiffre d'affaires par acteur de la filière



Syndex, d'après Thomson Reuters, analyse Arthur D. Little, Fédération française des télécoms

Document 2 - Rentabilité des télécoms comparée aux autres secteurs de l'économie (EBITDA / CA)



Données Syndex et base de données Stern School of Business

en France. La France était le premier fabricant européen de terminaux mobiles en 2000 (Alcatel, Phillips, Sagem, Mitsubishi). Il ne reste plus un seul fabricant en France aujourd'hui.

Quant aux fabricants et concepteurs de réseaux télécoms ou de décodeurs, la plupart ont disparu (Nortel) ou ont fortement réduit leur présence en France (Siemens Entreprise, Nokia-Siemens-Network, Motorola, Pace, Technicolor, Freescale, Texas Instrument, Alcatel-Lucent...) via des délocalisations massives. Ils ont également arrêté peu ou prou toute activité industrielle en France en fermant et / ou en externalisant leurs usines.

- Les plans de restructuration ont été nombreux ces dernières années, y compris chez Ericsson, le leader, en 2012.
- NSN a décidé de se recentrer sur les réseaux mobiles et a mis en place, fin 2011, un programme de restructuration comprenant la suppression de 17 000 emplois et de nombreuses cessions d'activité. Ce plan a touché la France et a entraîné la fermeture d'un site.
- Alcatel-Lucent a annoncé, fin juillet 2012, un plan de suppression de près de 5 500 emplois en 2013. Il s'agit du cinquième PSE depuis la fusion avec Lucent en 2006.
- Technicolor et Pace se sont également restructurés en 2011-2012 en procédant à des PSE en France.

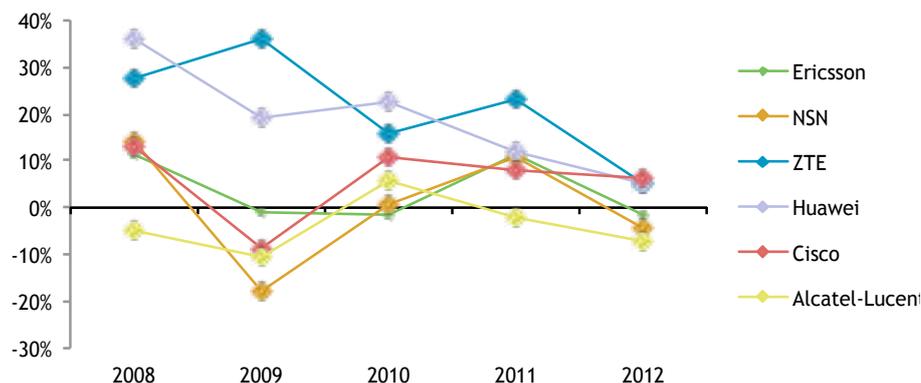
### L'emploi est tendanciellement à la baisse chez les opérateurs

Les emplois dans le secteur des services aux télécommunications étaient 145 000 en septembre 2012. Ces données recouvrent principalement les emplois chez les opérateurs téléphoniques ainsi que d'autres services de télécommunications (FAI, applications spécialisées...). L'ARCEP donne, par ailleurs, un chiffre légèrement inférieur en ce qui concerne les emplois chez les opérateurs téléphoniques, à 128 000 fin 2011. Le chiffre de l'Insee est en net recul ces dernières années : 32 000 emplois ont été perdus entre 2000 et 2011, soit une baisse annuelle moyenne de 1,8 %.

Alors que les effectifs des opérateurs mobiles et FAI ont augmenté au début des années 2000 en raison de l'explosion des télécommunications et de l'évolution de la réglementation,

### Document 3 - Évolution du chiffre d'affaires des principaux équipementiers télécoms

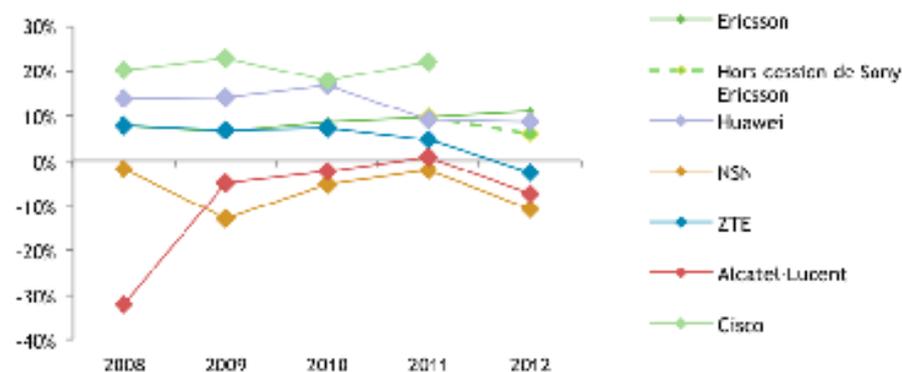
(Données Syndex et rapports annuels)



2012 : CA YTD sept 2012/YTD sept 2011 (Huawei : H1 2012/H1 2011)  
Cisco : 2011 correspond à l'exercice 1/07/2011-31/06/2012

### Document 4 - Résultat opérationnel rapporté au chiffre d'affaires

(Données Syndex et rapports annuels)



2012 : YTD Sept 2012 ; Huawei : H1 2012 ;  
Pour Cisco : les résultats de l'année N correspondent à l'exercice démarré en juillet de l'année N et terminé en juin N-1

### Document 5 - Dividendes des opérateurs (M€)

(Données Syndex et rapports annuels)

	2008	2009	2010	2011
Bouygues	500	405	500	405
SFR	750	1000	1000	1458
Orange	1563	3679	3706	3703
Free	18,5	20,2	21,9	21,2

les opérateurs ont rencontré de nombreuses difficultés dans le milieu des années 2000 : éclatement de la bulle Internet, mise en concurrence, investissements pharaoniques, internationalisation à marche forcée...

Les effectifs de l'opérateur historique ont baissé significativement (moins 30 000 salariés depuis 2000), avec des programmes majeurs de restructuration et de réduction des coûts.

Plus récemment, SFR et Bouygues Telecom ont eux aussi utilisé l'arrivée de Free pour justifier des restructurations qui visent à maintenir des profits et des dividendes élevés.

Les restructurations chez ces opérateurs, a priori non compensées par les embauches chez Free, pourraient

accentuer les pertes d'emplois du secteur dans les prochaines années. De plus, FT table dans sa communication financière sur des départs massifs à la retraite au cours des années à venir.

64 % des activités des centres d'appels relèvent des télécoms. Les conditions de travail y sont particulièrement difficiles et le turn-over élevé.

La tendance semble identique au niveau de l'emploi des secteurs européens des télécoms et s'explique notamment par le brutal recul de l'emploi dans les principaux pays européens en 2009 (Allemagne, Royaume-Uni, Espagne). Ce mouvement a été confirmé depuis.

## Baisse drastique de l'emploi dans la production d'équipements télécoms

Dans la fabrication d'équipements de communication (téléphones, modems, équipements de commutation, etc.) près de 26 000 emplois ont été perdus en France sur la période 2000-2010 (Document 8).

Concernant la R&D, les effectifs localisés au sein des principaux équipementiers mondiaux<sup>2</sup> s'élèveraient à environ 190 000 (dont plus de 20 000 au sein d'Alcatel-Lucent). Ils seraient en hausse ces dernières années en Asie, mais en baisse en Europe (document 6).

Ce dynamisme serait soutenu par les équipementiers chinois Huawei et ZTE, qui intensifient leurs efforts en matière

de recherche et embauchent à cette fin plusieurs milliers de salariés en R&D chaque année. De même, les effectifs d'Ericsson ont certes augmenté en 2011, mais la hausse porte sur des régions émergentes, alors qu'une baisse est enregistrée en Europe (document 10). Les écarts de rémunération doivent être pris en compte dans l'analyse de la R&D des équipementiers : si Huawei est l'équipementier embauchant le plus grand nombre de salariés en R&D, son taux de R&D reste inférieur à celui de la plupart des autres équipementiers, en raison des écarts de salaires.

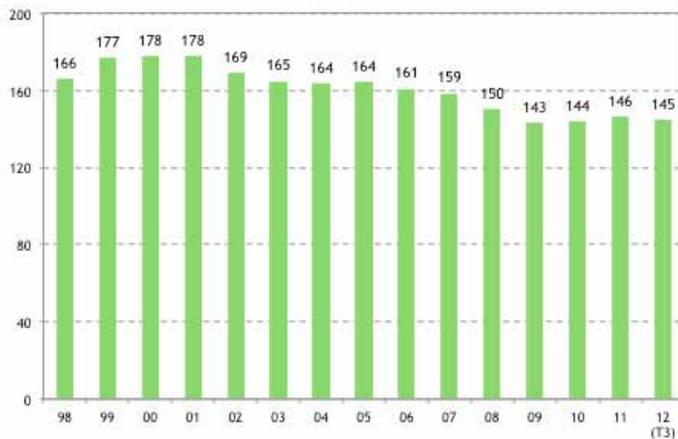
Ces tendances sont également visibles pour les dépenses de R&D (document 11) : en structure du chiffre d'affaires, celles-ci progressent signi-

ficativement chez les équipementiers chinois, même si l'effort de R&D reste pour le moment inférieur à celui des équipementiers américains et européens.

Au final, les cinq principaux équipementiers télécoms emploieraient, en France, près de 12 000 salariés en R&D<sup>3</sup>.

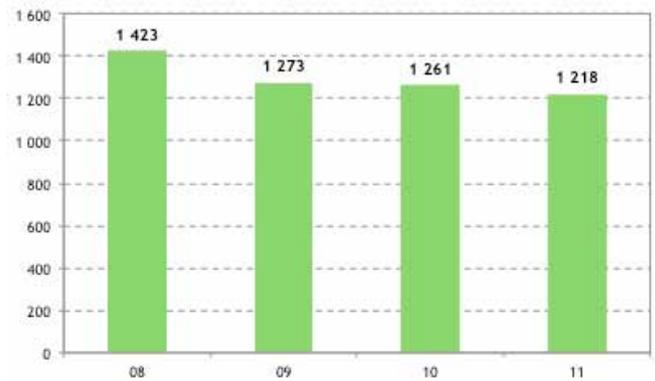
Au total, il y aurait en France de l'ordre de 160 000 salariés directs en 2011 dans le secteur des télécoms, tant pour la production que pour les services. Cependant, selon l'étude précédemment citée de la FFT, les emplois directs et indirects situés en France (sous-traitants notamment...) pourraient s'élever à 300 000 (un peu plus de 1% de la population active française).

Document 6 - Emploi salarié en France dans les télécommunications (milliers)



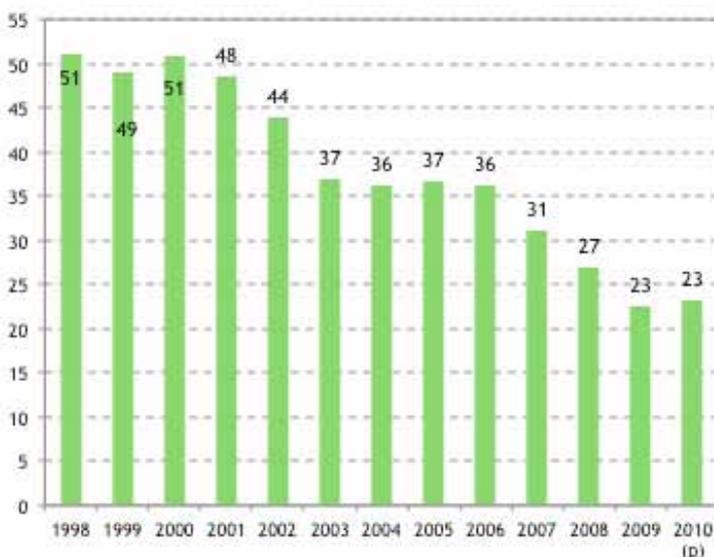
Source : Insee. 2011 : provisoire, issu de l'Enquête emploi 2011, source différente.  
Secteur : activités de mise à disposition de services de télécommunications (exploitation, entretien, accès aux installations de transmission, FAI...)

Document 7 - Emploi salarié en Europe (UE27) dans les télécommunications (milliers)



Source : Eurostat. Détail non disponible avant 2008.  
Secteur : activités de mise à disposition de services de télécommunications (exploitation, entretien, accès aux installations de transmission, FAI...)

Document 8 - Emploi salarié en France dans la fabrication d'équipements de communication (milliers)



Source : Pôle emploi.

Document 10 - Emploi dans la R&D (2011)

	nb de salariés	en % de l'emploi total
Ericsson	22 400	21%
Huawei	62 000	44%
NSN	34 876	27%
ZTE	30 187	34%
Alcatel-Lucent	20 000	26%
Cisco	21 112	29%

Document 11 - Dépenses de R&D (M€)

	2009	2010	2011
Ericsson	3 113	3305	3614
Huawei	1 401	1966	2636
NSN	2 271	2156	2213
ZTE	607	789	945
Alcatel-Lucent	2 464	2603	2467
Cisco	3 791	4269	4102
Total	13 647	15088	15977

Cisco : l'exercice 2011 s'étend de juillet 2011 à juin 2012 ; identique pour les années précédentes  
taux de change SEK/€ : 10,62 en 2009 ; 9,55 en 2010 ; 9,03 en 2011  
taux de change USD/€ : 1,391 en 2009 ; 1,364 en 2010 ; 1,388 en 2011  
taux de change CNY/€ : 9,52 en 2009 ; 8,98 en 2010 ; 8,99 en 2011

1 Source : rapport parlementaire Le Fur, citant l'Observatoire Relation-clients

2 Ericsson, Huawei, Alcatel-Lucent, Nokia, ZTE, Cisco.

3 Équipementiers précédemment cités, hors ZTE. Source : étude Économie des télécoms 2012, Arthur D. Little pour la Fédération française des télécoms

## STMicro : réindustrialiser au service de la téléphonie mobile

La direction de STMicroelectronics (STM) a annoncé sa volonté de se désengager, dans les mois qui viennent, de ST-Ericsson (ST-E), sa filiale spécialisée dans les composants de téléphones mobiles. ST-E a été créé il y a trois ans et emploie 5 000 personnes dans le monde, dont 1 000 en France : 700 à Grenoble et 300 au Mans. STM représente 10 000 emplois directs et au moins 25 000 emplois indirects en France.

La création de ST-E a été « vendue » aux salariés comme celle d'une entreprise promise à un brillant avenir, une *success story*. En fait, par manque de moyens et en raison de nombreuses erreurs du management, ST-E a commencé à perdre de l'argent, en 2012 : de l'ordre de 200 millions de dollars par trimestre. Le manque de moyens a retardé le développement des nouveaux produits. La direction a arrêté des produits matures pour faire des économies mais avec un chiffre d'affaires important. Le très fort recul de Nokia, principal client de ST, s'y est ajouté.

Les composants sont présents partout: téléphones mobiles bien sûr, mais aussi tablettes, smartphones, ordinateurs portables... La convergence multimédia fait que les réseaux, les ordinateurs, les téléviseurs demanderont des plates-formes microélectroniques aux propriétés très semblables. Accepter l'arrêt du secteur de la téléphonie mobile revient à se retirer du secteur le plus dynamique (et donc le plus exigeant). Le risque est grand que ST s'oriente progressivement vers des marchés de niche très rentables, mais de plus en plus étroits. Les technologies de pointe à faible consommation, comme la technologie FDSOI mise au point avec la société SOITEC, nécessitent des volumes importants pour être amorties. Or la téléphonie mobile fournit ces volumes. Réduire la voilure équivaut non seulement à perdre un savoir-faire étendu dans la conception de



solutions pour la téléphonie mobile, mais aussi à compromettre la mise au point et la maîtrise de nouvelles technologies et à fragiliser la production industrielle. C'est bien l'ensemble de la filière microélectronique qui est menacé. Un autre aspect du problème est l'intégration de la microélectronique dans la filière électronique. Dans les télécoms, il y aurait fort à faire pour reconstruire une telle filière. En mettant en place des collaborations avec Alcatel-Lucent, FT-Orange par exemple.

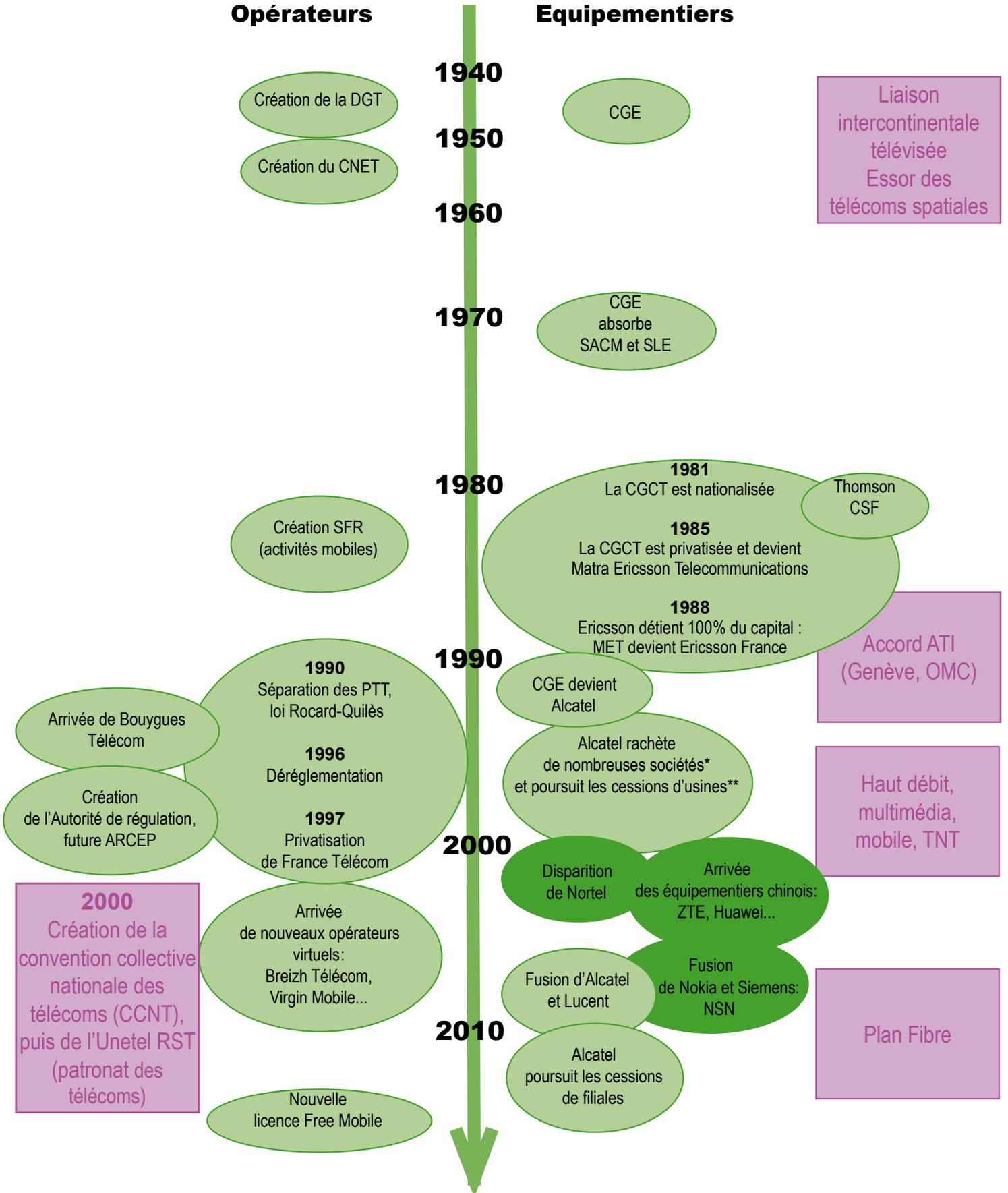
Cette décision de se désengager n'a pas pu être prise sans l'aval des pouvoirs publics, actionnaires essentiels de STM. C'est le signe d'un renoncement industriel, qui aura de très graves conséquences pour l'industrie des semi-conducteurs.

Pour la CGT, non seulement l'État ne doit pas se retirer, mais il doit prendre le contrôle de l'entreprise pour impulser une politique industrielle cohérente. ST est le seul industriel d'importance en Europe pour les semi-conducteurs, et ce secteur est stratégique pour le reste de l'industrie. La France, deuxième puissance économique européenne, a les moyens d'entraîner les autres pays européens dans une coopération poussée en la matière : à côté de la France (à Crolles, Grenoble, Rousset, Tours), l'Allemagne (à Dresde) et l'Italie (à Milan et en Sicile) ont des bases importantes en microélectronique. Il existe donc encore des bases solides pour impulser une politique industrielle ambitieuse au niveau de l'Europe. Mais il faut faire vite et être volontariste pour éviter un désastre industriel.

# La filière en grandes dates

## Opérateurs

## Équipementiers



\* APCI, ASB, Telera, iMagicTV, TiMetra, eDialInc, Spatial Wireless, Right Vision...

\*\* STMicroelectronics, usine de Brest, Atinks, composants optiques, Saft Batteries...

# Formation : un droit pour les salariés, une nécessité pour les entreprises

Les activités de la communication et du numérique représentent 16 % des métiers de l'ensemble de la filière des industries électriques et électroniques. 8 % du chiffre d'affaires (2 % dans l'industrie, en général) et 15 % des effectifs (2 % dans toute l'industrie) des industries électriques et électroniques sont affectés à la R&D.

Aussi, il n'est pas surprenant que, dans toutes nos industries, nous assistions à des mutations rapides et à l'appel permanent à des savoirs nouveaux. Tout ce qui se rattache aux communications est particulièrement concerné par ces changements rapides.

C'est d'autant plus important que nous devons, en même temps, viser la reconquête de ces industries (tant dans le domaine des supports ou des contenus que dans leur utilisation). Les TIC, le très haut débit, peuvent constituer des moteurs de développement essentiels pour notre économie, pour peu que la France et l'Europe choisissent d'investir tout à la fois dans la maîtrise technologique et dans l'emploi, dans l'industrie (matériel et logiciel) et dans les applications.

## Des emplois nouveaux à inventer et à créer

En effet, si les télécommunications ont besoin d'enrichir et de pérenniser les métiers actuels, elles auront besoin d'allier les compétences spécifiques aux nouveaux domaines explorés. Aujourd'hui, tant dans la médecine, la sécurité, la gestion énergétique des bâtiments (même le relevé du compteur électrique utilise les techniques de la wifi) que dans la télémaintenance ou le télétravail, les compétences ont besoin d'être associées.

## Des besoins considérables en formation initiale

Pour assurer les moyens nouveaux dont nos industries ont besoin, une formation générale, scientifique, technologique et technique est nécessaire pour les salariés, afin :

- qu'ils acquièrent une qualification professionnelle et une certification re-

connue et inscrite au répertoire national des certifications professionnelles, ce qui garantit la valeur nationale des diplômes ;

- qu'ils s'insèrent durablement dans un emploi correspondant à leur qualification. Le patronat s'inquiète d'assister à une désaffection de nos filières (rapport FIEEC2012). Plutôt que de s'interroger sur les questions d'attractivité, le patronat devrait s'interroger sur les conséquences des externalisations massives et fermetures de sites et sur le déficit de reconnaissance ;
- qu'ils maîtrisent la diversité des situations de travail qu'ils rencontreront dans leur emploi, d'où la question d'une formation de qualité et ouverte.

## Formation continue

L'évolution de nos technologies et des métiers dans nos professions implique un réel accès pour tous à la formation professionnelle continue, quels que soient l'âge, le sexe, le niveau d'étude, la période de la vie, l'emploi occupé et la taille de l'entreprise.

Cela implique :

- que la formation soit réalisée sur le

temps de travail et rémunérée comme tel. Les budgets consacrés à la formation par les entreprises doivent être révisés en conséquence ;

- qu'un pourcentage minimum du temps de travail soit dégagé pour la formation (10 %) ;

- un droit d'accès et d'accompagnement gratuit à la validation des acquis de l'expérience pour permettre l'accès à de nouvelles qualifications ;

- un droit individuel à la formation, à l'initiative du salarié, transférable, garanti collectivement et financé par les employeurs ;

- la reconnaissance professionnelle et salariale de la qualification acquise ;

- une priorité d'accès à la formation pour les salariés les plus en difficulté face à l'évolution des métiers, pour les femmes, les travailleurs faiblement qualifiés et les salariés en temps partiel et en situation précaire, en situation d'handicap, immigrés...

- une reconnaissance du droit à la formation syndicale permettant à chacun d'être pleinement citoyen dans l'entreprise.



# Agir pour un autre rôle de la puissance publique et de la régulation des télécoms

Dans les télécommunications, l'Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE, créé fin janvier 2010) et, en France, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (l'ARCEP, créée à la suite des choix gouvernementaux et des directives européennes) ont essentiellement pour rôle de développer la concurrence et d'assurer des profits colossaux pour les actionnaires des opérateurs.

Pour réduire la fracture numérique dans les territoires peu denses, les collectivités territoriales utilisent de l'argent public pour pallier le manque d'investissement des opérateurs malgré leurs importants profits. Ce mouvement rend au final impossibles les investissements massifs pourtant nécessaires, aidé en cela par une régulation dogma-

tique.

De plus, la politique d'achats des grands groupes, qui met en concurrence les entreprises dans le monde entier, a mis en danger l'industrie des télécoms en favorisant la fabrication des équipements dans les pays à bas coûts de main-d'œuvre et a abouti à la fermeture de nombreuses entreprises en France. Les équipementiers subissent ainsi une forte pression sur les prix dans un cycle d'activité très irrégulier.

Le modèle économique actuel est donc inefficace, car il permet la confiscation d'une grande partie de la valeur ajoutée par les actionnaires et les banques. Ainsi, il serait intéressant de dresser un bilan public et contradictoire des années de déréglementation des activités de télécommunications, ainsi que de remettre à plat les directives euro-

péennes en la matière.

La déréglementation et la concurrence dans les réseaux sont inefficaces économiquement et socialement. Elles occultent les impacts sur l'environnement et la santé avec la multiplication des antennes pour les réseaux mobiles. Le principe de précaution doit être développé concernant les ondes émises, avec mutualisation des points hauts.

Partant des dysfonctionnements actuels du secteur, la CGT revendique une redéfinition du périmètre du « service public » actuel en France et du « service d'intérêt général » en Europe, pour les contenants comme pour les contenus.

Une alternative à la seule autorégulation par le marché et la concurrence passe par une appropriation publique

## La fibre optique, réseau d'avenir pour le droit à la communication !

- 1) En France, les producteurs de silice (extraite des sables ou de roches) entrent dans la filière de production de fibres optiques (ex : les carrières de sables de Fontainebleau, dans l'Essonne, contiennent plus de 95 % de silice).
- 2) Les producteurs et fournisseurs français de fibres doivent travailler la silice française car nous voulons la réindustrialisation en France. La France fabrique 50% de la fibre optique européenne : c'est un point d'appui pour développer des emplois industriels dans le secteur.
- 3) La fibre, qui est aujourd'hui le réseau plus rapide en débit, peut favoriser un aménagement plus équilibré du territoire et le « travailler et vivre au pays ». Cela peut attirer de nouvelles entreprises et favoriser l'implantation de nouvelles zones industrielles et commerciales dans des zones aujourd'hui désertifiées à cause de la métropolisation de nombreuses activités.
- 4) Ce nouvel aménagement du territoire dynamisera l'activité de proximité dans tous les domaines et favorisera donc la réindustrialisation. C'est également favoriser l'emploi et être écoresponsable, car travailler en proximité évite des déplacements inutiles et coûteux pour la planète.
- 5) La fibre optique favorise l'e-santé : les hôpitaux de proximité peuvent être maintenus et les examens nécessitant des techniques médicales lourdes peuvent être pratiqués via l'Internet lorsqu'ils sont réalisables à distance. Cela permet aussi le développement de matériels par les équipementiers.



des activités de télécommunications. Cette dernière doit permettre l'organisation du secteur devant permettre de rendre effectif le droit à la communication comme droit fondamental pour l'ensemble des citoyens, au même titre que l'eau, l'énergie, le logement, la santé, l'éducation, les transports...

La CGT revendique également la démocratisation des entreprises du secteur des télécommunications et des instances de régulation, avec l'objectif que salariés, usagers et élus soient associés aux choix, orientations et décisions en réponse à leurs besoins tout en s'affranchissant des marchés financiers.

Dans ce cadre et dans celui d'une politique de reconquête industrielle, l'instance de régulation démocratique, qui ne peut être une simple évolution de l'ARCEP actuelle, devrait avoir pour missions essentielles :

- d'arbitrer les enjeux entre tous les acteurs afin de répondre aux besoins de toute la population en réseaux et services ;
- d'orienter les investissements et contrôler les coûts des infrastructures, services et accès en favorisant les mutualisations et les coopérations plutôt que la concurrence ;

- de mettre en place des normes définies par la puissance publique pour les produits, les équipements, les services et les réseaux et, dans ce cadre, tenir compte des impacts environnementaux et de l'intention des entreprises de créer des emplois en France.

Un plan de relance industriel dans les télécoms peut et doit être financé par la réorientation des profits colossaux des opérateurs. Il convient donc d'être prudent dans l'utilisation du Grand Emprunt lancé par le gouvernement, dont 2 milliards d'euros sont destinés à la modernisation des réseaux et des services de télécommunications haut débit et 2,5 milliards aux services et usages innovants.

Pour mieux mobiliser le secteur financier au service de l'emploi, de l'investissement productif, du développement harmonieux des territoires et d'une croissance durable respectueuse de l'environnement, la CGT propose, depuis déjà de nombreuses années, la création d'un pôle financier public.

La reconquête d'une industrie nationale et celle d'un véritable service public de la communication sont étroitement liées. En ce sens, le très haut débit en fibre optique et / ou 4G LTE peut contri-

buer à maintenir et développer l'emploi dans une industrie performante (voir encadré).

Le développement du très haut débit en tous points du territoire est un enjeu essentiel pour les salariés du secteur, pour la réindustrialisation française et pour l'exigence d'un service public de la communication.

Enfin, le gouvernement devrait, d'une part, pousser au développement de coopérations aux niveaux national, européen et mondial et, d'autre part, lutter contre les gâchis humains et financiers et pour le développement durable. Chaque pays doit pouvoir décider des modalités de mise en œuvre du droit à la communication sur son territoire.



■ ■ ■

6) La fibre et tous les réseaux à très haut débit influent également sur l'e-commerce, l'e-administration (citoyens et guichets virtuels) et, enfin, sur toutes les communications et les contenus véhiculés... Garantir l'égalité d'accès à ces services implique la mise à disposition gratuite d'un ordinateur (là aussi, comment relancer une production française dans ce domaine ?), ce qui permettrait d'éviter les maisons de service public qui ne sont qu'un palliatif général à la désertification des territoires.

7) Dans les entreprises du secteur, la technologie THD en fibre implique nombre d'équipements comme des points publics multimédia, des *data centers*, des routeurs, des logiciels, des composants avec ou sans nanotechnologies, des terminaux ou des services nouveaux tel le *cloud* (transfert, débit et sécurité des données, etc.). Les mêmes questions sont posées pour le très haut débit mobile 4G et satellitaire... Favoriser les entreprises françaises n'a de sens que si la production est effectivement réalisée sur le territoire français.

8) Tous ces équipements utilisant largement l'informatique demandent aussi à être écoresponsables. Cela implique des batteries et des dispositifs de refroidissement, notamment, moins consommateurs d'énergie... Quelles entreprises françaises pour cela ?

9) Enfin, tous ces équipements et services nécessitent une véritable politique de recherche fondamentale au-delà de la seule innovation et marketing. Cela est vrai autant chez les équipementiers que chez les opérateurs.

10) La fibre optique devant remplacer à terme le réseau en cuivre. Cela implique aussi de démonter nombre de lignes du réseau téléphonique actuel et de recycler le cuivre récupéré.

# Des obligations de service public pour tous les opérateurs

Notre objectif est de reconquérir un service public de la communication de qualité offrant des contenus et des services fiables, correspondant aux besoins actuels et futurs de tous les citoyens et ayant pour pierre angulaire la complémentarité des réseaux.

France Telecom représente encore une référence de service public pour répondre au droit fondamental à la communication. C'est un atout et un point d'appui important pour favoriser une mobilisation générale en faveur de l'arrêt des processus de privatisation et pour donner une nouvelle dimension au service public. Ce combat s'inscrit dans une démarche plus globale : répondre, au travers d'un objectif de réappropriation démocratique des services publics, aux besoins des usagers, mais aussi au besoin d'une nouvelle politique de développement économique et social, nationale et européenne.

Y répondre durablement suppose de s'affranchir des critères exclusifs de rentabilité financière et de la dépendance envers les marchés financiers. Il faut donc imposer à tous les opérateurs des critères de service public et d'efficacité économique et sociale :

- \* obligations en matière de qualité de service pour tous les opérateurs ;
- \* possibilité de favoriser l'accessibilité à Internet pour tous par un financement public d'un ordinateur dans chaque foyer ; (quel sera le rôle des opérateurs sur ce point ?)
- \* accès de tous à un ensemble de contenus et services non marchands, c'est-à-dire sans finalité de profits (école, santé, administration, environnement, sécurité, culture, audiovisuel, loisirs, équipement d'handicapés...);
- \* développement de la recherche et d'une logique de politique indus-

trielle et d'investissements à long terme ;

- \* contribution à un aménagement cohérent du territoire ;
- \* niveau et qualité des services offerts ;
- \* mise en place de normes publiques sur les produits, les services, les réseaux ;
- \* développement de l'emploi stable et qualifié, mais aussi de la formation professionnelle.

Pour répondre aux besoins des populations, l'appropriation publique des télécommunications doit permettre l'accès de toute la population, sur l'ensemble du territoire, à tous les produits, services, contenus et moyens de communications, y compris les plus modernes, à un prix abordable, respectant la péréquation tarifaire et offrant une véritable qualité de service rendu.

Cette appropriation publique, qui est une idée neuve et révolutionnaire, dépasse largement les limites de la nationalisation, en ne se réduisant pas au seul statut des entreprises mais en exigeant au contraire une autre organisation de la société et une autre répartition des richesses.

De plus, il faut développer des coopérations entre les différents acteurs de la filière : aux fusions, acquisitions et délocalisations, la CGT oppose le développement des coopérations pour étendre le droit à la communication aux niveaux national, européen et mondial, lutter contre les gâchis humains et financiers et pour le développement durable. Chaque pays doit pouvoir décider des modalités de mise en œuvre du droit à la communication sur son territoire.





# 10 propositions de la CGT pour relancer la filière

*Notre objectif est de promouvoir une filière industrielle innovante et pourvoyeuse d'emplois. Il importe également que cette filière irrigue l'ensemble de l'économie et des territoires pour favoriser la qualité des infrastructures, l'aménagement des territoires ainsi que pour permettre le droit pour tous à la communication. Une telle filière est aussi cruciale dans les politiques d'éducation, de formation et de qualification compte tenu de son importance grandissante et quasi incontournable dans les usages privés et professionnels. Elle est la base du développement du numérique. Une telle filière devrait également construire des relations de long terme entre donneurs d'ordre et sous-traitants ou fournisseurs.*

## A court terme

### 1 Garant de l'intérêt général, l'État doit peser sur les choix stratégiques des opérateurs Télécoms et des équipementiers

L'État s'engage dans un plan stratégique de déploiement du très haut débit au service du développement de l'économie numérique et d'une nouvelle croissance. La nécessité de répondre aux besoins de la population et de favoriser le développement de l'emploi en France et en Europe doit guider ses choix.

Tout doit être repensé, des investissements à la finalité du travail dans les entreprises. C'est pourquoi nous exigeons une autre répartition des richesses et une appropriation publique des activités de télécommunications. La CGT revendique une nouvelle régulation du secteur imposée par le gouvernement, avec un cahier des charges commun à tous les acteurs. Il s'agit de rompre avec la rentabilité à court terme, d'imposer à tous des obligations de service public et de localisation de l'emploi en France.

Afin de contraindre à des alternatives aux licenciements, toute aide publique doit être conditionnée par l'État à la préservation et au développement de l'emploi et de l'investissement, comme à leur localisation et leur pérennité en France.

L'État a les moyens de peser sur les choix de tous les opérateurs en matière de fournisseurs et d'équipementiers pour favoriser ceux qui disposent d'emplois substantiels en France. C'est notamment le cas pour FT Orange, dont il est actionnaire. Il s'agit donc de favoriser la pérennité des entreprises françaises telles Alcatel-Lucent ou Technicolor en incitant les opérateurs à des contrats-cadres à des prix décents ; ces entreprises s'engageant en retour à soutenir l'emploi local.

### 2 La puissance publique doit montrer l'exemple via sa politique d'achats

Le levier des achats publics représente une part importante du PIB, de l'ordre de 15 % à 17 %. Les achats en matière de réseaux d'entreprise, de tablettes ou de décodeurs, qu'ils soient le fait de l'État, des collectivités locales ou des établissements publics (universités, hôpitaux...), doivent avantager des acteurs comme Alcatel-Lucent, Archos, Parrot, Technicolor ou tout autre fournisseur qui déciderait de localiser de l'emploi de manière significative en France.

### 3 Pour une politique de sécurité des réseaux

Le caractère stratégique et l'indépendance technologique requièrent de conserver une industrie forte en France qui garantisse la maîtrise et la sécurité nationale des réseaux.

### 4 Des clauses sociales dans les appels d'offres

Dans le cadre des droits nouveaux pour les salariés, la CGT revendique un droit d'intervention dans les appels d'offres et les contrats pour peser sur la gestion des entreprises du secteur.

### 5 Des obligations d'emploi en France pour les fournisseurs étrangers d'équipements

L'État a favorisé l'émergence de deux offres concurrentes de cloud computing qui se sont constituées avec SFR-Bull (Nurmergy), d'un côté, et Orange-Thales (Cloudwatt), de l'autre. Du coup, un acteur majeur du cloud computing, IBM, s'est senti obligé d'investir dans des serveurs en France afin de demeurer un concurrent crédible.

Il y a sans doute une analogie intéressante pour la filière télécoms : l'instauration de règles plus strictes en matière de sécurité des réseaux pourrait avoir des effets bénéfiques. Il est en effet possible d'imaginer que certains emplois de développeurs et installateurs requièrent une accréditation en matière de sécurité, et donc une présence physique en France.

## A moyen et long termes

### 6 Renforcer les obligations de service public pour les opérateurs

L'appropriation des activités de télécommunications porte principalement sur trois exigences :

- la démocratisation tant des entreprises de notre secteur que des instances de régulation : l'Autorité de régulation (ARCEP) doit être remplacée par une véritable instance publique de concertation démocratique, composée d'élus, d'usagers, d'associations, de représentants d'entreprises, patrons et salariés et de personnes qualifiées ;
- des droits nouveaux d'information, de contestation et de proposition des salariés et de leurs organisations syndicales pour intervenir dans la stratégie et la gestion des entreprises de télécommunications afin d'y imposer de nouveaux critères d'efficacité économique et sociale (politique industrielle, emploi...) ;

- un aménagement équilibré et cohérent du territoire prenant en compte l'ensemble des besoins sociaux, sociétaux et environnementaux. Cela nécessite l'institution de fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.

Il s'agit d'imposer à tous les opérateurs des critères d'efficacité économique et sociale, de développement de la recherche et de politique industrielle et d'investissements à long terme :

- contribution à un aménagement cohérent du territoire ;
- niveau et qualité des services offerts ;
- mise en place de normes publiques sur les produits, les services, les réseaux ;
- développement de l'emploi stable et qualifié, de la formation professionnelle.

Les coopérations doivent être développées pour étendre le droit à la communication aux niveaux national, européen et mondial, et pour lutter contre les gâchis humains et financiers et en faveur d'un développement durable. Chaque pays doit pouvoir décider des modalités de mise en œuvre du droit à la communication sur son territoire.

C'est aux opérateurs, producteurs, éditeurs et fournisseurs de contenus de contribuer, à la hauteur des bénéfices qu'ils en retirent, aux investissements dans les réseaux et équipements sans lesquels leur business ne serait pas possible. Ce financement doit se faire sur leurs fonds propres et par le biais d'emprunts à taux réduit auprès du pôle financier public proposé par la CGT.

## 7 Une recherche inscrite dans une logique de filière et de coopération entre opérateurs et équipementiers

Comme pour l'emploi, l'État doit user de son influence auprès des opérateurs afin d'insuffler une politique de coopération avec leurs fournisseurs majeurs, en particulier industriels.

L'État doit également impulser une politique de recherche fondamentale en amont afin d'initier dès maintenant les travaux en matière de réseaux, services et contenus du futur, afin de donner de l'avance à l'écosystème français.

## 8 Une politique de recherche au service de l'utilité sociale

Il convient d'augmenter l'effort national de recherche à 3 % du PIB. La recherche a comme objectif premier le progrès des connaissances, qui est d'abord le fruit de la curiosité scientifique, sans objectif de retombées a priori. Beaucoup de découvertes, même parmi les plus utiles à la société, ont été effectuées en dehors de toute planification. La recherche scientifique n'est pas pour autant déconnectée de la société, dont elle peut utilement connaître les questions et les attentes. Tous les citoyens doivent pouvoir concourir à la définition de celles-ci en matière de recherche, de culture, de formation et d'aménagement du territoire.

C'est à l'issue d'un processus de consultation démocratique qu'il doit revenir au Parlement et au gouvernement, après débat, de déterminer la part et le montant des financements qu'ils accordent au progrès des connaissances et aux différents champs finalisés.

Il est donc de la responsabilité de l'État d'assurer le développement du service public de recherche, notamment pour contribuer au progrès des connaissances fondamentales indépendamment d'un pilotage par la demande économique immédiate.

C'est aussi la responsabilité des entreprises, qui doivent

contribuer au développement de l'emploi scientifique, non seulement pour des recherches finalisées à court terme, mais aussi pour un horizon à long terme.

Une collaboration mutuellement avantageuse entre les chercheurs du secteur fondamental et les chercheurs industriels est souhaitable, sans subordination aucune d'un secteur à l'autre.

Les atouts industriels dont s'est dotée la France résultent de grands programmes (aérospatial, télécoms, nucléaire civil, TGV...) qui se sont appuyés sur la coopération de services publics forts et de l'industrie. Aujourd'hui, la notion de grands programmes est contestée au nom des théories libérales qui prônent la non-intervention de l'État. La privatisation des services publics (France Télécom, EDF, GDF) conduit à une réduction drastique des potentiels de recherche et développement qu'ils avaient constitués depuis la Libération, au nom de ce qu'ils n'ont plus vocation à assurer la recherche de la nation, mais seulement celle de l'entreprise, dans un monde concurrentiel.

Il convient de remettre en place, aux niveaux national comme européen, des grands programmes qui associeraient l'ensemble des pays et des acteurs intéressés, permettant de mutualiser les efforts de recherche tout en répondant aux exigences de développement humain durable, tant en matière d'environnement que d'émancipation.

Dans notre filière, cette politique de recherche pourrait ainsi favoriser le développement du progrès social et du droit à la communication.

## 9 Des infrastructures intelligentes au service des citoyens

La puissance publique peut également exercer un rôle d'impulsion afin de favoriser une transition rapide vers des infrastructures intelligentes : domotique, ville intelligente, etc.

## 10 Donner une dimension européenne à la reconquête industrielle

Une politique et une régulation européenne sont nécessaires pour répondre aux besoins de toutes les populations, dans le respect des politiques propres à chaque État.

Dans ce cadre, la coopération européenne entre équipementiers, entre opérateurs et entre équipementiers et opérateurs doit devenir une règle communautaire.

# L'INDUSTRIE



**PAS  
LA**



**SPÉCULATION**

Développons l'emploi, l'investissement et la recherche

*la*  
**cgt**